

PIGNAN, Le 24/04/2020

Dans cette grave phase critique du au COVID-19, les professionnels que nous sommes, de part nos expériences terrain et de M-G de pêche, professionnel encadrant du Public, il est d'un évitable et incontournable travail de recommandations à proposer, pour se parer, se protéger, protéger Publics, Professionnels, familles et pour aussi être solidaire. Mais de surcroît et non des moindres éviter la propagation de ce virus.

De par nos connaissances : techniques, d'apprentissages, du matériel, des milieux, des supports, des Publics, des poissons, des saisons, des durées, et de la sécurité que nous appliquons tous les jours, il a été convenu de rédiger au sein de la FFMGP, un cahier des charges pour la reprise de nos activités dans un contexte inconnu et dangereux pour toutes et tous.

Cahier des charges emprunt de «recommandations» donc de la bienveillance à l'attention des M-G envers leurs Publics, leurs familles, la population, les pêcheurs, les badauds, les promeneurs, les milieux, les poissons et les écosystèmes.

En tant que Président de la FFMGP, je remercie l'ensemble du CA d'avoir en si peu de temps imparti, d'avoir pu écrire ces quelques recommandations et d'avoir trouver le temps de le faire.

Travail fait avec le plus grand des sérieux que je vous connais, votre envie d'aider que je connais aussi, votre volonté de faire face à ce Virus qui se propage au niveau mondial, pour que l'on arrive à faire face et front à ce dit COVID-19.

Merci de vos IMPLICATIONS SANS FAILLES.

Le Président de la FFMGP. M. R. Bouloc. Bien à vous.

Recommandation N°1:

Désinfection avec produit après nettoyage au savon cannes et moulinets, leurres, avant, pendant et après usage de chaque canne (autant de fois que nécessaire si changement de canne) avec un produit virucide et fongicide répondant à la norme: EN 14476

Nous recommandons d'avoir un récipient avec solution désinfectante pour usage immédiat sur leurres et autres matériel, par baignation.

Une baignation totale des bottes Waders, cuissardes, dans une solutions fongicide, virucide.

Le nettoyage des ponts et des points de contact des mains sur les embarcations avec un produit virucide et fongicide répondant à la norme: EN 14476

Recommandation N°2: EPI stagiaire

Il est demandé au stagiaire d'amener ses propres EPI, masques, lunettes, casquettes ou chapeau. Habillement, manche longues et pantalon sont préférables.

Port du masque individuel prévu par le stagiaire lui-même (En respect de la limite de durée d'utilisation des masques, donc en quantité suffisante).

Nous recommandons au stagiaire d'amener son propre matériel de pêche. En cas de fourniture du matériel par le moniteur-guide, leurres et appâts en particulier, seul le moniteur-guide de pêche manipulera ces équipements.

Recommandation N°3: EPI Moniteur-Guide

Désinfection de l'ensemble des équipements de sécurité avec un produit adéquat respectant la Norme EN 14476.

Le lavage en machine des vêtements personnels du M-G de pêche se fera seul, à l'exclusion de tout autre vêtement du foyer familiale (ne pas mélanger avec les vêtements de la famille).

Recommandation N°4: Produits désinfection virucides, fongicides...

Bactinyl, Scraper, Purogerm HM4, Apabio.... Nous recommandons l'usage de Produit du type APABIO, car celui-ci est biodégradable.

Le lavage au savon reste la recommandation de base minimale.

Recommandation N°5: Nombre maximum de stagiaires accueillis sur les bateaux en mer et en eau douce

1 stagiaire + le moniteur-guide sur les unités de moins de 5 m

A partir de 5m 1 moniteur-guide de pêche + 2 stagiaires

A partir de 6m 1 moniteur-guide de pêche +3 stagiaires

Au-delà de 8M, 1 moniteur-guide de pêche + 4 stagiaires

Les groupes seront constitués par les stagiaires eux-mêmes et devront respecter les règles de déconfinement de l'état (groupes familiaux, groupes de personnes départemental, régional, national)

Nous recommandons de préserver environ 3m² (rayon de 1 m autour du stagiaire soit une surface virtuelle 3,14m² par personne réparti sur l'ensemble de la surface du pont) par stagiaire, dans le respect des mesures barrières de distanciation recommandées par l'état.

Recommandation N°6: Nombre de stagiaires accueillis du bord pour les plus de 18ans en eaux douces ou en mer sans supports d'activités* (*bateau, float tube...)

Maximum 2 stagiaires Pour les pêches mobiles (Mouche, leurre du bord, ...)

Les groupes seront constitués par les stagiaires eux-mêmes et devront respecter les règles de déconfinement de l'état (groupes familiaux, groupes de personnes en provenances départementale, régionale, nationale)

Maximum 4 stagiaires pour les pêches statiques (Coup, surf casting, Feeder, au posé...). C'est le Moniteur qui prendra la responsabilité de se déplacer auprès de chaque stagiaire, lors de la prestation.

Recommandation N°7: Nombre de stagiaires accueillis du bord pour les moins de 18ans en eaux douces ou en mer sans supports d'activités* (*bateau, float tube...)

Pas d'encadrement des mineurs de moins de douze ans en dehors du cadre familial. Le mineur de moins de 12 ans, pour pouvoir bénéficier d'un stage, devra être en présence d'un Parent majeur et pêcheur pratiquant.

Pour les enfants de plus 12 ans, l'encadrement devra se limiter à 2 stagiaires.

Recommandation N°8 : Complémenter la trousse de secours et les équipements sanitaires. Se procurer des gants en latex, du gel hydroalcoolique, Lingette de désinfection.

Stockage des déchets dans une poubelle spécifique pour les déchets sanitaires sur les embarcations.

Du bord, les stagiaires devront se munir de leur sac poubelle pour leur propre déchet (masque, gants...).

Un sac poubelle positionné dans un autre sac poubelle, qui ira au déchet «non recyclable».

Fin de la liste actuelle des recommandations.

Désolé M. Adrien Morenas du retard d'envoi et des éventuelles fautes dans ce courrier, nous vous le livrons tel que.

Bien à vous.

--

M. Robert Bouloc

Président du Conseil d'Administration de la FFMGP

06 03 78 48 78

Courriel : president@ffmgp.com

Site web de la FFMGP : www.ffmgp.com

Facebook : <https://www.facebook.com/FFMGP/>

Siège Social de la FFMGP : Espace Angel PEREZ

Rue Jean-Michel SERIVE-MATTËI 34570 Pignan

SIRET : 529 321 374 00025

N° Association : W093 000 230

"FFMGP" est une marque déposée à l'INPI